

**Amphithéâtre Lycée Jean Mermoz -
717, avenue Jean Mermoz 34060 Montpellier**



INSTITUT DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES



**Le groupement d'établissements de l'éducation nationale pour la formation des adultes et l'Institut de formation des agents de recherches ont le plaisir de vous inviter au séminaire sur
La contre enquête menée par les Agents de Recherches Privées**

Judi 24 janvier 2013 de 9h00 à 17h00

**Amphithéâtre Lycée Jean Mermoz, 717, Avenue Jean Mermoz
34060 Montpellier**

**www.ifar.fr
www.ifarinfo.com
www.cndep.org**

Sous l'égide de la Confédération Nationale des Détectives et Enquêteurs Professionnels

Préambule au séminaire :

« L' Instruction était écrite, secrète et non contradictoire, pourtant dès 1897 l'avocat avait fait son apparition dans les cabinets des juges! ... et le détective dans ceux des avocats ! ..

Les Agents de Recherches Privées ont un rôle important à jouer dans l'apport de preuves en complément de l'existence d'une enquête officielle.

On est passé d'un système de preuve administrée à un régime libéral dans l'administration de la preuve, afin d'apporter au juge la preuve des éléments de faits qui feront l'objet d'un débat contradictoire - ni la procédure civile ni la procédure pénale n'interdisent aux parties de rapporter la preuve de leurs allégations - .

Ainsi, de plus en plus, les parties d'un procès, commencent à prendre conscience d'une liberté qui leur était reconnue depuis longtemps mais dont jusqu'alors elles n'usaient que rarement : celle de superposer le résultat d'investigations dont elles sont à l'origine à celui des investigations officielles.

Toutefois, la force probante de la contre-enquête repose sur un certain nombre de critères au nombre desquels figurent la neutralité et la légalité. Autant de qualités qui trouvent leur fondement dans les règles de déontologie. De ce point de vue, le rappel de ces règles sur les diplômes délivrés par l'Institut de Formation des Agents de Recherches ne doit pas être considéré comme une simple clause de style. La déontologie est, en effet, le plus solide rempart contre la dénaturation de la vérité qui est ce vers quoi doivent tendre magistrats et enquêteurs officiels et privés.

Seule les moyens légaux déployés en vue de la recherche de la vérité assoient la légitimité de la preuve »

Intervenants invités au séminaire :

- **JEAN-ROBERT NGUYEN- PHUNG**
Avocat spécialiste en droit pénal
- **FREDERIC PEUCHERET**
Analyste comportemental, spécialisé dans le profilage et l'aide à l'enquête
- **Bernard DELRAN:**
Représentant de l'UNAPL (Union des professions libérales) au (CEPLIS) Conseil Européen des Professions Libérales ; Ancien bâtonnier ; Ancien Président du conseil régional de discipline de la cour d'appel de Nîmes :

Programme :

9 heures réception des congressistes

- Le caractère contradictoire de l'instruction
- Le rôle du détective
- La nécessaire recherche de la vérité

- Profilage criminel, profilage comportemental
- L'acte d'audition pour l'Agent de Recherches Privées
- Initiation à la Conduite Comportementale d'Entretiens
- Évaluer un témoignage : mensonge, rétention, mémoire post-traumatique...

12 heures 00 : Déjeuner du séminaire

14 heures 00: Reprise du séminaire

- Le détective assistant de la première preuve
- Changement du cadre déontologique
- Un contrôle administratif imposé
- La nécessaire indépendance du détective

17 heures : clôture du séminaire

- * Les interventions seront suivies d'un débat ;
- * Des remises de diplômes sont prévues entre les interventions